



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 16 décembre 2002 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 243-2002

Cession d'une partie du chemin Rivière-Rouge

Attendu que monsieur Philip David Rosengarten est propriétaire du 1000 chemin Rivière-Rouge;

Attendu que monsieur Rosengarten est propriétaire riverain à un bout de rue qui ne sert plus à la circulation;

Attendu que monsieur Rosengarten est intéressé à faire l'acquisition de ce bout de rue qui appartient à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que la municipalité de Crabtree accepte de céder à monsieur Philip David Rosengarten une partie du lot 245, tel que montré sur un plan préparé par monsieur Julien Raymond, arpenteur-géomètre et portant le numéro R-3865, contenant en superficie 429,1 mètres carrés;

Que cette cession de rue soit faite à titre gratuit, en autant que monsieur Philip David Rosengarten accepte de payer les frais du notaire de son choix.

ADOPTÉ

R 244-2002

Lettre de démission d'un pompier à temps partiel

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de monsieur Michel Pratte, pompier à temps partiel;

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Pratte et de lui transmettre une lettre de remerciements pour les années de service en fonction à titre de pompier à temps partiel de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

R 246-2002

Acquisition d'un camion incendie Ford 1979

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de faire l'acquisition d'un camion incendie Ford 1979 de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan au prix de 4 000 \$ taxes en sus, afin de remplacer le camion Dodge 1969 qui sera remisé.

ADOPTÉ

Cession d'un terrain pour l'implantation d'une garderie éducative

Attendu que la municipalité a adopté le 17 décembre 2001, la résolution R 242-2001 relativement à la cession d'un terrain pour l'implantation d'une garderie éducative;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin d'y apporter certaines précisions;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de remplacer le texte de l'article 2 de la résolution R 242-2001, pour le texte suivant:

"Que le conseil municipal cède, sans considération monétaire, au Centre de la Petite Enfance La Cabotine, un terrain connu et désigné sous les numéros de lot 194-15, 194-16, 194-17, 194-18, 194-19 et 194-20, ayant une superficie approximative de trente-et-un milles pieds carrés, dans le seul but d'exploitation d'un Centre de la Petite Enfance, tel que prévu à l'article 7, paragraphe 3 du Code municipal du Québec."

D'ajouter à l'article 3 de la résolution R 242-2001 la condition suivante:

e) Que le terrain cédé ne soit employé qu'à des fins d'implantation d'une garderie.

ADOPTÉ

R 247-2002

Félicitations au nouveau député fédéral dans Berthier/Montcalm

Attendu que le maire de la municipalité de Saint-Liguori, monsieur Roger Gaudet, a posé sa candidature au poste de député du Bloc Québécois dans le comté Berthier/Montcalm, et qu'il a été élu;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu de transmettre une lettre de félicitations à monsieur Roger Gaudet, nouvellement élu comme député du Bloc Québécois dans le comté de Berthier/Motcalm.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Adoption d'une liste de comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, la liste des comptes au montant de 20 961.98 \$ soit adoptée et que les comptes soient payés.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 19:22 heures.



Denis Laporte maire



Sylvie Malo, sec-trés